

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1560

21 juin 2012

### SOMMAIRE

Am Stadtpark GP II S.à r.l. ....	74836	MP Papel Equity Holdco S.à r.l. ....	74870
Davide S.C.I. ....	74874	MP Papel Investments S.à r.l. ....	74871
DSI International Luxembourg S.à r.l. ....	74872	MP SMR Investments S.à r.l. ....	74871
DWS FlexProfit ....	74873	MPT District Heating Luxembourg S.à r.l. .....	74871
Fifof 1 S. à r.l. ....	74834	MSDP S.à r.l. ....	74872
Fifof 2 S. à r.l. ....	74835	Muf Investments S.à r.l. ....	74857
Fineura Holding S.A. ....	74871	M. Zanetti Industries S.A. ....	74834
Foetz Holding S.A. ....	74840	NABPP S.à r.l. ....	74877
Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	74840	NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Con- tractors ....	74877
Green Park S.à r.l. ....	74836	Natixis International Funds (Lux) I ....	74872
HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l. ....	74848	Natixis International Funds (Lux) I ....	74873
Indigo Capital IV S.à r.l. ....	74880	Nautic-Transport S.A. ....	74878
IVS Group S.A. ....	74838	Negentropy Holding S.A. ....	74878
Lajedosa Investments S.à r.l. ....	74842	Netview Trading Company ....	74842
Lux-Tec SA ....	74880	New Economy Technology GmbH ....	74870
Lyra Invest Fund ....	74834	Nilrac Investments S.à r.l. ....	74879
Macapri.Ce S.A. ....	74839	Nordic Light S.à.r.l. ....	74879
Macotec S.A., SPF ....	74840	Norron SICAV ....	74879
MainFirst ....	74836	Notz, Stucki Europe S.A. ....	74874
Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux .....	74840	Nova Holdings S.A. - SPF ....	74880
Maristeph S.A. ....	74841	Novem Value 2011 S.A. ....	74874
Marques Distribution s.à r.l. ....	74841	Novem Value 2011 S.A. ....	74842
Mars Propco 31 S.à r.l. ....	74878	Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l. ....	74847
MA.ZA S.à r.l. ....	74839	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l. .....	74834
Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR ....	74838	SDV (Luxembourg) S.A. ....	74873
MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR .....	74841	Tishman Speyer Caffamacherreihe Hol- dings S.à.r.l. ....	74835
Metacom S.à r.l. ....	74847	Tishman Speyer French Venture III S.à r.l. .....	74879
Michellinus Investment II S.A. ....	74838	Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l. .....	74880
Mira Invest Fund ....	74870		
M-L Consulting ....	74835		
MON-TEIS S.à r.l. ....	74870		

**PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

—  
Par résolutions signées en date du 8 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2012.

Nomination de Monsieur Martinus C. J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 30 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

*Pour la Société*

Jorge Pérez Lozano

*Gérant*

Référence de publication: 2012058967/18.

(120083146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Lyra Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.054.

—  
Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2011 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

*Mandataire Commercial / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2012058911/13.

(120082931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**M. Zanetti Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.859.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 mai 2012*

Monsieur ZANETTI Massimo est nommé Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

La nouvelle adresse de Monsieur DE BERNARDI Angelo est le 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

M. ZANETTI INDUSTRIES S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2012058912/16.

(120083369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.970.

—  
I. Il est porté à la connaissance de tous que suite au projet de fusion intervenu entre «Fortis Investment Management Luxembourg S.A.» et «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» dûment signé le 21 mai 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1122 du 29 mai 2010 et suite à l'approbation de ce projet de fusion lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Fortis Investment Management Luxembourg S.A. tenue le

30 juin 2010 suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1983 du 23 septembre 2010; il a été procédé à la dissolution sans liquidation de «Fortis Investment Management Luxembourg S.A.» par voie de transfert de tous les actifs et passifs à «BNP Paribas Asset Management Luxembourg».

Désormais la société anonyme «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» ayant son siège social au 33, Rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-27.605 est l'associé unique de la Société («l'Associé Unique»).

II. Il est porté à la connaissance de tous que suivant acte notarié daté du 30 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1729 du 25 août 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» a décidé de la modification de la dénomination de «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» en «BNP Paribas Investment Partners Luxembourg».

III. A ce jour, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg détient toujours 640 parts dans la Société.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2012061948/25.

(120087434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.233.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 mai 2012, sous le numéro L120075903.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 21 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2012059071/17.

(120083387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**M-L Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 164.225.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058914/10.

(120082537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Fifof 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.985.

I. Il est porté à la connaissance de tous que suite au projet de fusion intervenu entre «Fortis Investment Management Luxembourg S.A.» et «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» dûment signé le 21 mai 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1122 du 29 mai 2010 et suite à l'approbation de ce projet de fusion lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Fortis Investment Management Luxembourg S.A. tenue le 30 juin 2010 suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1983 du 23 septembre 2010; il a été procédé à la dissolution sans liquidation de «Fortis Investment Management Luxembourg S.A.» par voie de transfert de tous les actifs et passifs à «BNP Paribas Asset Management Luxembourg».

Désormais la société anonyme «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» ayant son siège social au 33, Rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-27.605 est l'associé unique de la Société («l'Associé Unique»).

II. Il est porté à la connaissance de tous que suivant acte notarié daté du 30 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1729 du 25 août 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» a décidé de la modification de la dénomination de «BNP Paribas Asset Management Luxembourg» en «BNP Paribas Investment Partners Luxembourg».

III. A ce jour, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg détient toujours 3420 parts dans la Société.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2012061949/25.

(120087439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058916/9.

(120083188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Green Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Am Stadtpark GP II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.962.

In the year two thousand and twelve, on the second of May.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B130.543 and whose registered office is in 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on May 2, 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Am Stadtpark GP II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.962, and whose registered office is in 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx on 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2079 on 7 September 2011 and the Articles of Incorporation were modified pursuant to a deed of the notary Léonie GRETHEN on 15 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2707 on 8 November 2011.

The appearing party, representing the whole corporate capital, may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

- 1) Change of the denomination of the Company from Am Stadtpark GP II S.à r.l., into Green Park S.à r.l;
- 2) Subsequent amendment of article 1. of the Articles of incorporation of the Company;
- 3) Miscellaneous.

Then the appearing party took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decided to change the name of the Company from Am Stadtpark GP II S.à r.l., into Green Park S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of association, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Green Park S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.543 et dont le siège social est sis au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,.,

dûment représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 2 mai 2012,

ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique de Am Stadtpark GP II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 161.962 et dont le siège social est sis au L2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,.,

constituée en vertu d'un acte établi par le notaire Henri Hellinckx le 30 juin 2011 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2079 du 7 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Léonie GRETHEN de Luxembourg, le 15 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2707 du 8 novembre 2011.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement du nom de la société de Am Stadtpark GP II S.à r.l., en Green Park S.à r.l.;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Puis, la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide le nom de la société de Am Stadtpark GP II S.à r.l., en Green Park S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Green Park S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2012. LAC/2012/21604. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012062374/99.

(120088738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---

**Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) Sicar*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012058917/12.

(120083061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Michellinus Investment II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058918/10.

(120083128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**IVS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

*Extract of the written resolution of the meeting of the board of directors of the company held on 16 may 2012*

- Mr. Cesare Cerea is appointed Chairman of the Board of Directors of the Company;
- Mr. Paolo Covre and Mr. Vito Gamberale are appointed as Vice-President of the Board of Directors of the Company;
- Mr. Massimo Paravisi, born on 1<sup>st</sup> July 1966 in Bergamo, Italy, having his address at 42 Via San Pio X, 24125 Bergamo, Italy and Mr. Massimo Trapletti, born on 5<sup>th</sup> August 1961 in Borgo di Terzo, Italy, having his address in 107 Via Valverde, 24123 Bergamo, Italy are appointed as Managing Director of the Company with power to sign alone under the conditions defined by the minutes of the meeting;
- Mr. Antonio Tartaro is appointed as Secretary of the Board of Directors of the Company, and as Chief Financial Officer of the Company, with power to sign jointly with any of the Chairman, vice presidents or of the managing directors;

Certified copy

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 mai 2012*

- Monsieur Cesare Cerea est nommé président du Conseil d'Administration de la Société;
- Monsieur Paolo Covre et Monsieur Vito Gamberale sont nommés vice-présidents du Conseil d'Administration de la Société;
- Monsieur Massimo Paravisi, né le 1<sup>er</sup> juillet 1966 à Bergame, Italie, ayant son adresse au 42 Via San Pio X, 24125 Bergame, Italie et Monsieur Massimo Trapletti, né le 5 août 1961 à Borgo di Terzo en Italie, ayant son adresse au 107 Via Valverde, 24123 Bergame, Italie sont nommés administrateurs délégués à la gestion journalière de la Société avec pouvoir de signature seule sous les conditions définies par les minutes du conseil d'administration et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- Monsieur Antonio Tartaro est nommé secrétaire du Conseil d'Administration de la Société et Directeur Financier de la Société, avec pouvoir de signature conjointe avec soit le Président du Conseil, soit l'un des vice-présidents du conseil d'administration de la Société ou encore l'un des administrateurs délégués à la gestion journalière de la Société

Certifié conforme  
IVS Group S.A.

Référence de publication: 2012062600/32.

(120088814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---

**MA.ZA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 13, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 158.884.

Les associés de la société à responsabilité limitée MA.ZA SARL - RCB N° 158.884 – 13 Rue Helen Buchholtz – ont tenu une assemblée générale extraordinaire au siège social de la société

*Ordre du jour:*

- Démission du gérant technique
- Nomination d'un nouveau gérant technique

*Première résolution:*

Monsieur Basilio ANACLERIO – Cuisinier –demeurant 57 Rue Aloyse Kayser L-4743 PETANGE démissionne de son poste de gérant technique.

Monsieur Zayed ANACLERIO – Cuisinier –demeurant 17 Rue de la Clef L-4534 DIFFERDANGE est nommé gérant technique de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 15.11.2011.

MURRO Maurizio / ANACLERIO Zayed.

Référence de publication: 2012058920/19.

(120082952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.114.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 19 janvier 2012*

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat HRT REVISION SA, ayant son siège social à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen comme commissaire aux comptes pour les exercices clôturés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058921/13.

(120083345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

—  
EXTRAIT

La dénomination de l'associé BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'A' a changé en EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'A' L.P.

La dénomination de l'associé BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'B' a changé en EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'B' L.P.

La dénomination de l'associé BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'D' a changé en EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'D' L.P.

La dénomination de l'associé BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'E' a changé en EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'E' L.P.

La dénomination de l'associé BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'F' a changé en EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'F' L.P.

La dénomination de l'associé BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'G' a changé en EQUISTONE PARTNERS EUROPE FUND III 'G' L.P.

La dénomination de l'associé BPE EUROPEAN PARTNER III LP a changé en EQUISTONE FOUNDER PARTNER III L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061963/25.

(120087310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Macotec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.395.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACOTEC S.A., SPF*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058922/11.

(120083160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**M.T.I. Lux S.A., Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.536.

—  
Mr MORA Ettore: Administrateur délégué & Mme CELESTINI Claudine: Administrateur

44 A, Route de Boussange

F-57270 Richemont

France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058923/12.

(120082609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Foetz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 168.299.

—  
*Rectification des statuts en date du 19 avril 2010*

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 19 avril 2012, enregistré à Luxembourg,



le 20 avril 2012, relation LAC/2012/18215, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 23 avril 2012, référence L120064361, pour le compte de la société à responsabilité limitée «FOETZ HOLDING S.A.», Société anonyme établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168299, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

«Administrateur de classe B:

Monsieur Brad Jongen, né le 28 septembre 1973 à Heerlen (NL) demeurant à B-3620 Lanaken, Merelstraat, 5.»

AU LIEU DE:

«Administrateur de classe B:

Monsieur Bard Jongen, né le 28 septembre 1973 à Heerlen (NL) demeurant à B-3620 Lanaken, Merelstraat, 5.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23714. Reçu 12.-€ (douze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061937/31.

(120087693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Maristeph S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012058925/11.

(120083008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Marques Distribution s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.719.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058926/10.

(120082710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure (SCA) Sicar  
Caceis Bank Luxembourg  
Référence de publication: 2012058927/12.  
(120083036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Netview Trading Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 38.635.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2012*

- Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

1. Monsieur Luc Sunnen, demeurant à 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, né le 22 décembre 1961, expert comptable.

2. Madame Angela Raharitody, demeurant à 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, née le 29/09/1978, profession: gérante de sociétés;

3. Biloren S.A., avec siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- Est nommé commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B165956 ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012060922/21.

(120085661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Novem Value 2011 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.375.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 17 mai 2011*

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée située au 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, au poste de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2011.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick SABIA, 50 Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg en tant que Président du Conseil d'Administration, pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Administrateurs

Référence de publication: 2012058943/16.

(120082734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Lajedosa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.356.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Payabo Investments S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160363,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Lajedosa Investments S.à r.l." with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160356, incorporated by deed of the undersigned notary on February 17, 2011, published in the Mémorial C number 1554 of July 13, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party resolves to create two classes of sharequotas: (i) the ordinary sharequotas of the company (the "Ordinary Sharequotas") and (ii) the mandatorily redeemable preferred sharequotas of the company (the "MRPS"), each having specific rights. A par value of one Euro (EUR 1.-) is adopted and the existing two hundred and fifty (250) sharequotas of the company with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) shall hereby be converted into twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Sharequotas with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The appearing party resolves to increase the share capital of the company by an amount of four hundred seventy three thousand eight hundred and ninety seven Euros (EUR 473,897.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) consisting of twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Sharequotas to an amount of four hundred eighty six thousand three hundred and ninety seven Euros (EUR 486,397.-) by the creation and issue of four hundred seventy three thousand eight hundred and ninety seven (473,897) MRPS with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Subscription - Payment*

All the four hundred seventy three thousand eight hundred and ninety seven (473,897) MRPS with a par value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the sole shareholder, Payabo Investments S.à r.l., pre-named, and are fully paid up by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company to the latter, in an aggregate amount of forty seven million three hundred eighty nine thousand seven hundred and forty one Euros (EUR 47,389,741.-) to be allocated as follows:

- (i) an aggregate amount of four hundred seventy three thousand eight hundred and ninety seven Euros (EUR 473,897.-) to the share capital account of the company;
- (ii) an aggregate amount of forty six million eight hundred sixty eight thousand four hundred and fifty four Euros (EUR 46,868,454.-) to the share premium account of the company stapled to the MRPS; and
- (iii) an aggregate amount of forty seven thousand three hundred and ninety Euros (EUR 47,390) to the legal reserve account of the company.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

As a consequence of the First and the Second Resolution, the appearing party resolves to amend article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at four hundred eighty six thousand three hundred and ninety seven Euros (EUR 486,397.-) consisting of twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Sharequotas having a par value of one Euro each (EUR 1.-) and four hundred seventy three thousand eight hundred and ninety seven (473,897) MRPS with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the company are redeemable sharequotas. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Sharequotas.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable (the "Law"), i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

The shareholder owning Ordinary Sharequotas will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Sharequotas. The shareholder owning MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Sharequotas or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Sharequotas shall be booked in an Ordinary Sharequotas' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Sharequotas' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Sharequotas upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (hereinafter referred to as the "MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

All MRPS are issued in the form of redeemable sharequotas within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the company as an issue premium or proceeds of a new issue made for the redemption purpose). MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the MRPS are neither converted or retracted, the company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a period of ten (10) years from the date on which the relevant MRPS are issued (hereinafter referred to as the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the company to redeem all or part of its MRPS; and

(iii) the holder of any MRPS, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (hereinafter referred to as "the Redemption Price") equal to:

1. the par value of the redeemed MRPS; plus
2. an amount corresponding to a portion of the MRPS 'Share Premium Account equal to the balance of the MRPS ' Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

All MRPS are issued in the form of sharequotas convertible into Ordinary Sharequotas. MRPS may be converted into Ordinary Sharequotas pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing the company to convert in Ordinary Sharequotas all or part of the MRPS;

(ii) the MRPS will be converted into a fair market value of Ordinary Sharequotas (the fair market value of each Ordinary Share being determined by the board of managers) equal to the respective MRPS par value, and attached Mandatory Redeemable Share Premium Account. No decimal of sharequotas will be available. The board of managers of the company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Sharequotas.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

The holder of Ordinary Sharequotas will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the company has sufficient assets available, after each dividend payment is made to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium). In any circumstances whatsoever, the holder of MRPS will not be entitled to dividend payments.

In case of dissolution of the company, the rights of the holder of MRPS will rank junior to all other debts incurred by the company but will rank senior to the holder of Ordinary Sharequotas as set forth in article 19 below."

#### *Fourth resolution*

The appearing party further resolves to amend article 19 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders. When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to their sharequotas. Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

In the event of the dissolution of the company, the rights of the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the company but will rank senior to the holder of Ordinary Sharequotas. After payment of the liabilities, the Redemption Price shall be distributed among the MRPS holders proportionally to the MRPS held by them. Any surplus shall be distributed among the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Sharequotas held by them."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at seven thousand euro (€ 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**A COMPARU:**

La société Payabo Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160363,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Lajedosa Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160356, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1554 du 13 juillet 2011,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide de créer deux classes de parts sociales:

(i) les parts sociales ordinaires de la société (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de la société (les «MRPS»), chacune ayant des droits spécifiques.

Une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) est adoptée et les deux cent cinquante (250) parts sociales existantes de la société sont converties en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix sept Euros (EUR 473.897,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires à quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix sept Euros (EUR 486.397,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix sept (473.897) MRPS d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Souscription - Paiement*

La totalité des quatre cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix sept (473.897) MRPS est souscrite par l'associée unique, Payabo Investments S.à r.l., pré-nommée, et libérée intégralement par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société à cette dernière, d'un montant total de quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante et un Euros (EUR 47.389.741,-) alloués comme suit:

(i) un montant total de quatre cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix sept Euros (EUR 473.897,-) au capital social;

(ii) un montant total de quarante-six millions huit cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-quatre Euros (EUR 46.868.454,-) au compte prime d'émission de la société attaché aux MRPS; et

(iii) un montant total de quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 47.390,-) au compte de réserve légale de la société.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence de la Première et de la Deuxième Résolution, la comparante décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix sept Euros (EUR 486.397,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et quatre cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-dix sept (473.897) actions préférentielles obligatoirement rachetables de la société (les «MRPS») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes nominatives,

toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les MRPS émises par la société sont des parts sociales rachetables. Les MRPS ont les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.

Tant et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par une personne, les articles 200-1 et 200-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») seront applicables, c'est-à-dire toute décision de l'associé unique aussi bien que tout contrat entre ce dernier et la société devront être établis par écrit et les dispositions relatives à l'assemblée générale des associés ne seront pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts sociales à condition qu'elles soient annulées et que le capital social soit réduit proportionnellement.

L'associé détenant les Parts Sociales Ordinaires aura exclusivement droit à un ou tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. L'associé détenant les MRPS aura exclusivement droit à un ou tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des MRPS.

La prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires ou pour les MRPS devra être enregistrée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires devra être enregistrée sur un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (ci-après dénommé le «Compte de Prime d'Emission pour Parts Sociales Ordinaires») et une telle prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour les MRPS devra être enregistrée sur un compte de prime d'émission pour les MRPS (ci-après dénommé le «Compte de Prime d'Emission pour MRPS») et une telle prime d'émission restera attachée aux MRPS sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Toutes les MRPS sont émises dans la forme de parts sociales rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions exposées à l'article 49-8 de la Loi incluant, sans limitation, le fait que le rachat des MRPS peut seulement être fait par le biais de sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société comme une émission de prime ou les revenus d'une nouvelle émission faite dans le but d'un rachat). Les MRPS seront rachetées conformément aux termes et conditions suivants:

(i) si les MRPS ne sont ni converties, ni retirées, la société devra racheter toutes les MRPS en circulation après l'expiration d'un délai de dix (10) ans à partir de la date à laquelle les dites MRPS ont été émises (ci-après dénommée la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette date, le détenteur des MRPS a droit de demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la société de racheter tout ou partie de ses MRPS; et

(iii) le détenteur de toute MRPS, qui a été rachetée, a droit de recevoir un paiement en espèce ou en nature par MRPS rachetée (ci-après dénommé le «Prix de Rachat») égal à:

1. la valeur nominale de la MRPS rachetée; plus

2. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission pour MRPS égale à la balance du Compte de Prime d'Emission pour MRPS divisé par le nombre de MRPS en circulation préalablement au rachat.

Les MRPS rachetées seront annulées immédiatement après le rachat.

Toutes les MRPS sont émises dans la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les MRPS pourront être converties en Parts Sociales Ordinaires conformément aux termes et conditions suivants:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur des MRPS peut, à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit la conversion en Parts Sociales Ordinaires de tout ou partie des MRPS;

(ii) les MRPS seront converties à la juste valeur marchande des Parts Sociales Ordinaires (la juste valeur marchande des Parts Sociales Ordinaires étant déterminée par le conseil de gérance) égale à la valeur nominale des MRPS respectifs, et attachée au Compte de Prime d'Emission pour MRPS. Aucun fractionnement de parts sociales ne sera possible. Le conseil de gérance de la société peut (en cas de fractionnement) arrondir au nombre inférieur ou au nombre supérieur le plus proche des Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPS converties seront annulées immédiatement après la conversion.

Après que chaque paiement de dividende ait été fait pour racheter les MRPS émises (incluant les primes d'émission attachées), le détenteur des Parts Sociales Ordinaires aura droit au versement de dividendes à condition que et dans la mesure où la société a les actifs disponibles suffisants. En toute circonstance, le détenteur de MRPS n'a pas droit au paiement de dividende.

En cas de dissolution de la société, les droits du détenteur des MRPS prendront un rang inférieur par rapport à toutes les autres dettes contractées par la société mais prendront un rang supérieur par rapport au détenteur de Parts Sociales Ordinaires tel que décrit dans l'article 19 ci-dessous.»

#### *Quatrième résolution*

La comparante décide en outre de modifier l'article 19 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19.** Dans le cas d'une dissolution de la société pour une quelconque raison, la liquidation sera effectuée par la gérance ou par toute autre personne nommée par les associés. Lorsque la liquidation de la société est clôturée, les actifs de la société seront distribués aux associés proportionnellement à leurs parts sociales. Les pertes, s'il y en a, seront réparties de la même manière, à condition cependant qu'aucun associé ne soit contraint d'effectuer des paiements dépassant sa contribution.

Dans le cas de la dissolution de la société, les droits du détenteur de MRPS prendront un rang inférieur par rapport à toutes les dettes contractées par la société mais prendra un rang supérieur par rapport au détenteur de Parts Sociales Ordinaires. Après le paiement des dettes, le Prix de Rachat devra être distribué entre les détenteurs de MRPS proportionnellement à leur détention de MRPS. Tout surplus devra être distribué entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement aux Parts Sociales Ordinaires détenues par eux.»

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 mai 2012. Relation: EAC/2012/5655. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062610/259.

(120088606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

#### **Metacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.738.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058928/9.

(120083337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

#### **Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

#### EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société tenues en date du 07 mai 2012 que:

1. la démission de Monsieur David NESTLER, administrateur, demeurant à 1601 Forum Place, Suite 1400 West Palm Beach, FL 33401 (USA) de ses fonctions de Gérant A a été acceptée.

2. Monsieur David Eric Paul JOHNSON gérant de société, demeurant à 1450 Lake Robbins Drive, Suite 500, The Woodlands, TX 77380, Etats-Unis d'Amérique a été nommé aux fonctions de Gérant A de la Société.

Cette démission prend effet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2012.

- Le conseil de gérance est désormais constitué de quatre gérants comme suit:

##### 1. Gérants de catégorie A:

i. Monsieur David Eric Paul JOHNSON gérant de société né le 22 juin 1968, USA résidant à 1450 Lake Robbins Drive, Suite 500, The Woodlands, TX 77380, (Etats-Unis d'Amérique) et;

ii. Monsieur Patrick Sjoerd BRUNING, gérant de société né le 05 juillet 1966 à Rotterdam, Pays bas résidant à 12 Nassau Odijkstraat, NL-2596 AH Den Haag, (Pays Bas);

2. *Gérants de catégorie B:*

i. Monsieur Dirk VAN MEURS, administrateur, né le 08 janvier 1944, demeurant à 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey (Royaume-Uni);

ii. Maître Charles DURO, avocat, né le 05 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012062142/30.

(120087557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.830.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

HG (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities



of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital – Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1000 (one thousand United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the Company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, relating to the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of enterprises, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### **Dividend – Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article 21, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may

decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up – Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012 .

#### *Subscription – Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to 20 (twenty) shares issued by the Company as follows:

- HG (Gibraltar) Limited, predesignated, subscribes to 20 (twenty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. John Sinkus, with address at 80, South Main Street, Hanover 03733, United States of America; and

- Mr. Göran Thorstensson, with address at 67 Grevgatan, S-11459 Stockhölms, Sweden;

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article 12 of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A COMPARU:

HG (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfiques reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

## Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle qu'amendée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

## Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article 21, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## Dissolution – Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

## Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.



*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription - Libération*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20 (vingt) parts sociales comme suit:

- HG (Gibraltar) Limited, prédésignée, souscrit à 20 (vingt) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

*Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur John Sinkus, ayant son adresse au 80, South Main Street, Hanover 03733, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Göran Thorstensson, ayant son adresse au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la /signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21511. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058295/515.

(120081666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Muf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.769.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aly Holding S.à r.l., a private limited company with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on May 4, 2012 and in the process of registration in the Luxembourg Trade register,

here represented by Ms. Lorène Ribier, private employee, residing professionally in L -1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which, initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

## **Chapter I<sup>er</sup> .- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

### **Art. 1. Form, Name**

There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Muf Investments S.à r.l."

### **Art. 2. Registered office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

### **Art. 3. Object**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Issued Capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares**

Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

#### **Art. 7. Increase and Reduction of Capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder (s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

#### **Art. 8. Incapacity**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### **Chapter III.- Managers, Auditors**

#### **Art. 9. Managers**

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager (s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

#### **Art. 10. Powers of the Managers**

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

### **Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company**

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

### **Art. 12. Meetings of the Board of Managers**

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

### **Art. 13. Resolutions of the Managers**

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

### **Art. 14. Management Fees and Expenses**

Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

### **Art. 15. Conflicts of Interest**

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 16. Managers Liability - Indemnification**

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

#### **Art. 17. Auditors**

Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

### **Chapter IV.- Shareholders**

#### **Art. 18. Powers of the Shareholders**

The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

#### **Art. 19. Annual General Meeting**

The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on May 26<sup>th</sup> at 2.30 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

#### **Art. 20. Other General Meetings**

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 21. Notice of General Meetings**

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 22. Attendance - Representation**

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

#### **Art. 23. Proceedings**

Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager (s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

#### **Art. 24. Vote**

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

#### **Art. 25. Minutes**

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

### **Chapter V.- Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

#### **Art. 26. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

#### **Art. 27. Adoption of Financial Statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

#### **Art. 28. Distribution of Profits**

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

### Art. 29. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII.- Applicable law

### Art. 30. Applicable Law

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Aly Holding S.à r.l., prenamed, . . . . .	12,500 shares
Total shares: . . . . .	12,500 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

#### *Resolutions of the Sole Shareholder* *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 1113, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Mr. Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976, in Messancy in Belgium residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven , Grand-Duché de Luxembourg soussigné,

A COMPARU:

Aly Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2012 et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Lorène Ribier, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination**

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Muf Investments S.à r.l."

### **Art. 2. Siège social**

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

### **Art. 3. Objet**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites



autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

### **Chapitre II.- Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital émis**

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales**

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

#### **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé**

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### **Chapitre III.- Gérants, Commissaires aux Comptes**

#### **Art. 9. Gérants**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

#### **Art. 10. Pouvoirs des Gérants**

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

#### **Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société**

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance**

Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

#### **Art. 13. Résolutions des Gérants**

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

#### **Art. 14. Rémunération et Dépenses**

Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

#### **Art. 15. Conflits d'Intérêt**

Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

#### **Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation**

Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

#### **Art. 17. Commissaires aux Comptes**

Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

### **Chapitre IV.- Des associés**

#### **Art. 18. Pouvoirs des Associés**

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

#### **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés**

L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 26 mai à 14 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 20. Autres Assemblées Générales**

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la

réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

#### **Art. 21. Convocation des Assemblées Générales**

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

#### **Art. 22. Présence - Représentation**

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

#### **Art. 23. Procédure**

Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

#### **Art. 24. Vote**

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

#### **Art. 25. Procès-Verbaux**

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### **Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices**

#### **Art. 26. Exercice social**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

#### **Art. 27. Approbation des Comptes Annuels**

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

### **Art. 28. Distribution des Bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## **Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 29. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## **Chapitre VII. - Loi applicable**

### **Art. 30. Loi Applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été établis par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- Aly Holding S.à r.l., précitée, . . . . .	12.500 parts
Total parts sociales: . . . . .	12.500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100).

#### *Résolutions de l'associé unique*

##### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

- M. Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Lorène Ribier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012 LAC / 2012 / 20818. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012057196/675.

(120080110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**Mira Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.055.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2011 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

*Mandataire Commercial / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2012058930/13.

(120082930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**New Economy Technology GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.781.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mai 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mai 2012 que:

Le mandat du gérant:

- GRYGIEL Minoslaw né le 12 décembre 1971 à Bielsko-Biala, Pologne, domicilié au 23, Janowicka, 43512 Bertwina, Pologne

a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012058950/14.

(120083143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058932/10.

(120083376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**MP Papel Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058933/9.

(120082523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058934/9.

(120082521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Fineura Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.556.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 mai 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions des administrateurs:

\* Monsieur Sandro Capuzzo, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

\* Monsieur Maurizio Costa, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

\* Madame Gabrielle Mingarelli, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2012

\* Monsieur Engelbert Josef SCHREIBER, demeurant à Kirchstrasse 39, 9490 Vaduz (Liechtenstein);

\* Monsieur Urban CERAR, demeurant à Skrile 75, 52460 Plovanija (Croatie);

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions du commissaire au compte, à savoir ComCo S.A.

- De nommer comme nouveau commissaire au compte, avec effet immédiat, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2012

\* Monsieur Marco NADAL, demeurant à Via Parrilla 9, I-31015 Conegliano (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINEURA HOLDING S.A.*

*Société Européenne de Banque*

*Banque Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2012061951/26.

(120087834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**MP SMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058935/9.

(120082520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**MPT District Heating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.300.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012058936/13.

(120082829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**MSDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.624.

---

L'adresse privée de Monsieur Denis Camille PETITFRERE, gérant et associé de la société MSDP Sàrl est la suivante:  
Route d'Andenne, 4C / bte 2, à B-5310 Eghezée.

Luxembourg, le mardi, 3 avril 2012.

Denis PETITFRERE.

Référence de publication: 2012058937/10.

(120083031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.110,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

---

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en date du 24 avril 2012 et avec effet immédiat M. Michael Reich, né le 17 juillet 1962 à Duisburg (Allemagne) et demeurant professionnellement à Melbourne, 3305/7 Riverside Quay, VIC 3006, Australie en tant que nouveau gérant de la Société, pour une période illimitée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Nick Moses
- Stephan Förschle,
- Patrik Nolaker,
- Hansgeorg Balthaus,
- Björn Killmer,
- Matthew Turner, et
- Michael Reich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DSI International Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2012060077/22.

(120084798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

---

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012, les actionnaires de la société Natixis International Funds (Lux) I ont décidé de réélire les membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Hervé Guinamant
- Patricia Horsfall
- Jason Trépanier

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012058938/15.

(120082600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---



**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012058939/11.

(120082601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.388.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2012*

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2012061905/28.

(120087275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 15 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société SDV Luxembourg S.A. tenue le 15 septembre 2011, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de:

- Monsieur DE SAINT SIMON Herbert;
- Monsieur JANNIN Bertrand.

De leur poste d'Administrateur au 1<sup>er</sup> juillet 2011. L'assemblée a décidé de nommer en leur remplacement:

- Monsieur EHRENOGEN Thierry, né le 24.02.1960 à Colmar (France), demeurant 12, rue du Moulin à Vent F-78112 Fourqueux, comme Administrateur;
- Monsieur LE GOUIS Henri, né le 03.04.1967 à Paris (France), demeurant 828, route de Ry, F-76116 Blainville-Crevon, comme Administrateur.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats de:

- Monsieur TOMBEUR Guy, en tant qu'Administrateur;
- Benoy Kartheiser Management S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012062228/25.

(120087695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Notz, Stucki Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.060.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Custódio Portásio.

Référence de publication: 2012058942/10.

(120082529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Novem Value 2011 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.375.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 15 mai 2012 à 10.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. au poste de Réviseur d'entreprises agréée pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour extrait

FIDUPAR

Référence de publication: 2012058944/12.

(120083166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Davide S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 4.794.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Joel Davide TEIXEIRA DA CUNHA, chef de chantier, demeurant à L-4601 Differdange, 74 avenue de la Liberté.

2. Monsieur Manuel Fernando MAGALHAES CUNHA, manoeuvre, demeurant à L-4620 Differdange, 6-8 rue Emile Mark.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de DAVIDE S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet pour son propre compte l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** La capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500.-euros) divisé en CENT (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euro (25.-euros) chacune.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### Administration de la société

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.  
Ils représentent la société en justice.  
La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

### Exercice social

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### Réunion des associés

**Art. 18.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

### Souscription et Libération

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Joel Davide TEIXEIRA DA CUNHA, prèdit, . . . . .	99 parts
2.- Monsieur Manuel Fernando MAGALHAES CUNHA, prèdit, . . . . .	1 part
TOTAL: . . . . .	CENT (100) PARTS D'INTERETS.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500.-euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

### Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2012.

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de NEUF CENTS EUROS (900.-euros).

### Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Joel Davide TEIXEIRA DA CUNHA, prénommé.

Il aura tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2.- Le siège social de la société est fixé à L-4601 Differdange, 74 avenue de la Liberté.

*Déclaration fiscale:*

Les associés déclarent être mère et enfant et requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Teixeira da Cunha; Magalhaes Cunha, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2012. Relation: EAC/ 2012/ 6627. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062472/140.

(120088376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---

**NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 11 mai 2012*

En remplacement de M. Jean-Christophe DAUPHIN, gérant démissionnaire, M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NABPP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058945/15.

(120083071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 123.900,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 78.015.

Le siège social de la société anonyme MERCURIUS FINANCE S.A., RCS Luxembourg B-79855, unique associé de NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour: NASUCO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012058946/16.

(120083368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 314.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

—  
Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5<sup>ème</sup> étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 2.503 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 642 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 12.584 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 9.313 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;

- 2.629 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;

- 642 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH.

Munsbach, le 24 mai 2012.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012061458/23.

(120087100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

**Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058947/9.

(120082722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.401.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 14 mai 2012*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 14 mai 2012, que:

Après avoir constaté que Monsieur Guillaume Le Bouar s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 14 mai 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 6 et 7 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Andrea La Magra, employé privé, né le 6 mai 1980 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 14 mai 2012, en remplacement de Monsieur Guillaume Le Bouar, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

NEGENTROPY HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012058949/19.

(120083222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Tishman Speyer French Venture III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.003.825,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.592.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 mai 2012, sous le numéro L120071194.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 21 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2012059074/17.

(120083391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.894.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 17 avril 2012*

1. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1980 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 22.05.2012.

*Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058951/15.

(120082903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Nordic Light S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.586.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2012058952/12.

(120082731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Norron SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.534.

—  
Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058954/10.

(120083104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.003.825,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.599.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 mai 2012, sous le numéro L120071193.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 21 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2012059075/17.

(120083392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Nova Holdings S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

*I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 12 décembre 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THIL-LENS (Président du Conseil d'Administration), de Monsieur Joseph HAMOD et Monsieur Roger KHOURI MELKI, ainsi que celui de Commissaire de HRT REVISION S.A. pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

*II. Changement d'adresse*

La société a été informée du changement d'adresse de H.R.T. Révision S.A., Commissaire aux Comptes, qui a désormais son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOVA HOLDINGS S.A. - SPF*

Référence de publication: 2012058955/19.

(120083346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Lux-Tec SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 103.498.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058908/9.

(120083044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058815/9.

(120082584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---